

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je vous propose de démarrer notre session.

Je suis heureux de saluer M. le préfet, M. le secrétaire général, les membres du corps préfectoral et les chefs de services de l'État qui sont présents, et d'autres encore.

Je suis heureux aussi de saluer les élèves du collège Samuel Duménieu de Montendre, qui sont parmi nous avec leurs professeurs et que nous saluons.

Brigitte Rokvam et Bernard Seguin nous avaient fait part de leur présence et nous sommes heureux de les saluer.

Petite pensée pour celles et ceux qui passent ou qui essaient de passer le bac, je ne parle pas du bac du Verdon, mais du baccalauréat.

Et des pensées tristes pour des amis qui nous ont quittés.

Deux de nos anciens collègues : Pierre Branger, le père de notre collègue et ami Christian.

Pierre Branger a été, comme on disait à l'époque, conseiller général, vice-président du Département, chargé des sports.

Il est décédé le 8 juin dernier.

Beaucoup d'entre vous se sont joints à Pierre, à Sandrine, à leur famille pour être à l'église Saint-Étienne de Cabariot et lui rendre un dernier hommage.

Nous avons appris hier, malheureusement, le décès d'un de nos anciens collègues, Gilbert Festal, maire de Chevanceaux.

Il avait succédé à Louis Joanne.

Lui aussi, vice-président du Département, qui nous a quittés bien jeune.

Nous savions qu'il était malade, mais nous n'attendions pas cette triste nouvelle.

Et deux anciens maires très connus dans notre département nous ont quittés.

Pierre Descout, qui a été maire de Saint-Loup et président de la communauté de communes du Val de Trézence, et Jack Mounier, qui a été le maire de Saint-Jean-d'Angle.

En nouvelles plus agréables, l'élection de la première vice-présidente de la région Nouvelle-Aquitaine, qui a remplacé Gérard Vandembroucke, Andréa Brouille, et une nouvelle préfète de la Gironde, préfète de notre région, qui a remplacé Didier Lallement.

Chacun sait où Didier Lallement est parti, et c'est Fabienne Buccio.

Nous avons une nouvelle collègue, dans les 12 présidents de départements de la Nouvelle-Aquitaine, Sophie Borderie, présidente du département du Lot-et-Garonne, qui a succédé à notre ami Pierre Camani, qui était un élément particulièrement actif au sein de l'Assemblée des départements de France, mais qui reste conseiller départemental du département du Lot-et-Garonne.

Nous allons dérouler notre séance habituellement.

Elle sera clôturée par M. le préfet.

Mais, ensuite, par cette journée d'été qui fait que notre session porte bien son nom, nous aurons une démonstration de drones.

Vous savez que nous avons acquis des drones pour le Service départemental d'incendie et de secours, pour la gendarmerie nationale, pour la police nationale via l'intermédiaire de la préfecture.

Donc nous aurons une démonstration à la fois sur écran et à l'extérieur, à l'issue de nos travaux, avant le déjeuner.

La commission des Finances se réunira jeudi matin.

L'ordre de passage des commissions vous sera tout à l'heure distribué.

La séance de clôture aura lieu vendredi à 9h30 et nous la ferons suivre de la commission permanente, après une interruption de séance.

Enfin, en fin de séance, vendredi, nous présenterons les comptes de l'association amicale des conseillers généraux, cette association qui verse les retraites antérieures à l'Ircantec.

Vous avez également sur table le règlement de dissolution de l'EID, hélas, et le document "Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté", c'est la contractualisation que nous faisons avec l'État à la suite du Plan pauvreté.

Je peux enfin vous annoncer que nous avons deux groupes distincts, maintenant, issus du groupe que présidait notre ami Pascal Ferchaud. Le groupe de Pascal Ferchaud avec quatre collègues, Ghislaine Guillen, Marylise Fleuret-Pagnoux, Dominique Guego et Pascal Ferchaud, prend le nom de "Ensemble pour la Charente-Maritime".

Et le nouveau groupe, présidé par Nadège Désir, avec Pierre Robin, Patricia Friou et Pierre Malbosc, prend le nom des "Humanistes républicains", ce qui peut réjouir l'ex-républicain toujours humaniste que je suis.

Voilà pour ces nouvelles internes.

Je ne dis pas "paroissiales", car il s'agit des radicaux de gauche.

Je suis toujours extrêmement attentif.

Quelques mots en ouverture, avant de donner la parole aux présidents des groupes.

Sur, d'abord, la SNSM.

Nous avons été effarés de la disparition d'un pêcheur cotinard et, évidemment, de la disparition de trois membres de la SNSM des Sables-d'Olonne, qui sont à nos portes.

La SNSM de l'île de Ré et celle de La Rochelle ont l'habitude de travailler avec eux.

Ça pose le problème du vieillissement du parc.

Le bateau qui a chaviré était le bateau remplaçant.

Le canot plus moderne tous temps était en entretien.

Il y a eu un très bon dossier dans le journal "Sud Ouest", il y a eu beaucoup de débats.

Lionel Quillet nous a représentés aux obsèques, à la cérémonie à laquelle participait le chef de l'État la semaine dernière.

Je pense qu'il faut qu'on fasse le point avec chaque station de notre département sur leurs problèmes de moyens.

J'écoutais à la télévision nationale le président de La Rochelle qui disait qu'il n'arrivait pas à avoir un radar ou à changer quelque chose à 2 000 ou 3 000 euros.

On peut tout à fait le prendre en charge.

Nous participons toujours, les plus anciens s'en souviennent, à la construction des canots.

Mais en ce qui concerne les équipements, nous pouvons améliorer notre effort.

Je souhaite, M. le préfet, que l'État le fasse aussi.

Il y a eu un bon rapport d'une députée dans la précédente législature avec des idées très positives : une part du permis bateau qui serait attribuée, une part des droits de francisation qui ne serait plus attribuée, actuellement attribuée au Conservatoire du littoral, une part des assurances.

J'ai vu à plusieurs reprises Thierry Derez, le président de Covéa, et Bernard Spitz, président de la Fédération française de l'assurance, pour leur suggérer que les compagnies d'assurance pourraient retourner une part de l'assurance obligatoire des plaisanciers.

Il faut qu'il y ait un effort au plan national, il faut que nous continuions notre effort sur les embarcations, et peut-être que nous améliorions, que nous en fassions plus, mais ces demandes ne nous ont

jamais été adressées, sur des équipements de bord obsolètes ou à modifier.

Je recevrai, en présence de ceux d'entre vous qui sont élus des cantons où nous avons des stations de sauvetage, le 19 juillet, l'ensemble des présidents des stations de sauvetage du Département pour faire le point avec eux sur ce dossier.

90 kilomètres-heure, bon...

La loi mobilité sera, selon toute vraisemblance, adoptée par l'Assemblée nationale ce 18 juin, demain.

Elle offre la possibilité aux présidents de départements de moduler, après accord du comité départemental de la Sécurité routière, la vitesse de 10 kilomètres-heure, pour pouvoir continuer à la diminuer.

J'avais écrit au Premier ministre, au nom de l'ADF, pour lui dire de ne pas prendre ces décisions sans en parler avec le préfet, sans en parler avec la gendarmerie nationale.

Bien sûr, nous avons les statistiques d'accidentologie, mais la gendarmerie nationale fait des contrôles radar, elle connaît les zones où les choses se passent mal, même si, en apparence, tout a l'air calme, avec la police nationale, puisque certaines routes départementales sont dans des zones de police, avec les pompiers, et puis avec les maires. Ces routes nous appartiennent, mais elles sont sur le territoire de communes où les maires sont aux premières loges pour observer ce qui s'y passe.

J'ai demandé à nos services de travailler sur tout cela.

Ensuite, nous nous tournerons vers M. le préfet, puisqu'il préside le comité départemental de Sécurité routière.

Mais auparavant, les propositions que nous ferons au comité départemental de Sécurité routière, je souhaite qu'elles aient l'aval de chacune et chacun d'entre vous.

Elles sont soumises à une commission permanente pour éviter un débat public qui pourrait prendre des allures bizarroïdes, chacun disant : "Je connais le virage où Mme Dugenou s'est tuée il y a 20 ans, il fallait le mettre à 80 et pas à 90."

Donc, pour éviter de trop longs débats, nous le ferons en commission permanente dès que nous serons prêts techniquement.

Nous proposerons de relever certains tronçons à 90, d'en maintenir à 80 et, pourquoi pas, de baisser à 70 dans certains tronçons dangereux.

Je pense aux ponts, aux viaducs, aux zones exposées aux vents littoraux, aux zones de traversée de grand gibier, où on peut, également, fonctionner dans l'autre sens.

Deuxième sujet d'actualité : l'encadrement de nos dépenses de fonctionnement.

Notre préfet a les yeux tristes.

L'an passé, nous avons refusé de signer le contrat avec l'État encadrant nos dépenses au taux annuel de 1,2 %, comme plus de la moitié des départements.

Nous avons respecté les règles, même si nous n'avons pas signé.

Nous sommes bien en deçà de ça, puisque nous sommes autour de zéro.

Et je voudrais remercier la commission des Finances, son président, le rapporteur général du budget, le directeur général des services, l'ensemble de nos services qui ont contribué à faire en sorte que nous soyons dans les clous, si vous me permettez l'expression, mais aussi vos services, M. le préfet, la Direction départementale des finances publiques.

Nous avons pu travailler, réactualiser les chiffres, travailler sur eux, pour aboutir à ce bon résultat.

Dans les rapports qui vous sont présentés, et il y en a 36, c'est pour faire plaisir à Mickaël...

On en avait 35, mais j'en ai fait rajouter un pour respecter les grandes années de l'histoire.

Il y a donc un plan départemental Vals de Saintonge.

Je remercie tous les collègues conseillers départementaux élus dans les Vals de Saintonge, et j'en profite pour excuser Caroline Aloé, qui est bloquée par le baccalauréat à Saint-Jean.

Nous avons donc décidé d'un plan spécifique.

Enfin, je vous propose de décider d'un plan spécifique qui, naturellement, complètera ce que nous avons déjà fait dans le schéma routier départemental, le plan de gestion de la Trézence, dont Lionel Quillet nous a parlé à la dernière session, ce que nous avons décidé d'accorder, Jean-Claude Godineau, à la communauté de communes pour un complexe cinématographique à Saint-Jean, ou le donjon intercommunal de la très grande commune de Beauvais-sur-Matha, Mme la sénatrice...

Le data center de Saint-Jean, je l'ai déjà cité.

C'est un plan multisectoriel, élaboré dans un travail commun par nos services et les services de la communauté de communes des Vals de Saintonge, sur lequel ont travaillé les conseillers départementaux élus dans le secteur.

Il ne vise pas à imposer à ce secteur des projets, mais il se propose, sur le modèle d'Oléron 21, d'appuyer les projets déjà en cours et de leur donner de meilleurs moyens financiers, puisque nous mettrions 7 millions d'euros, si vous êtes d'accord, dans ce plan de relance, avec des mesures comme la bonification du taux d'intervention de tous nos dispositifs dans les Vals de Saintonge.

Et les Vals de Saintonge seraient la première communauté à signer avec nous ce que la loi NOTRe a autorisé, c'est-à-dire que nous nous substituerions à elle pour l'immobilier d'entreprise dans le cadre des Vals de Saintonge.

J'en profite pour vous dire, je le disais à Corinne Imbert, notre sénatrice, que dans le projet de loi que le ministre Lecornu prépare, pour présenter au Conseil des ministres le 7 juillet, qui est plutôt destiné à revaloriser le statut des maires et à corriger certains défauts de l'intercommunalité XXL voulue par les gouvernements précédents de tous bords, il y a une mesure que j'avais indiquée au gouvernement, inspirée par ce qui s'est passé dans l'Aude, qui permet, dans le cas de circonstances exceptionnelles, je pense à ce qui s'est passé dans la Drôme ce week-end, samedi, au Département d'intervenir économiquement, par exemple pour des boulangeries qui ont perdu leur four, des commerces, des entreprises abîmées.

Il permettra, si c'est retenu par le gouvernement et si le Parlement en décide ainsi, de revenir, ce que nous avons fait, après Xynthia, après la tempête de 1999...

Le Département retrouve sa compétence générale dans des circonstances exceptionnelles pour venir en aide à des entreprises abîmées par un cataclysme.

Dans l'Aude, le préfet l'a fait.

C'était complètement illégal, naturellement, mais il a eu raison.

C'est du bon sens pratique, comme dit M. le préfet.

C'est pour ça que c'est mieux que ce soit dans les textes.

Dans notre département, à deux reprises, nous avons dû activer ce genre de mesures.

Autre rapport sur lequel j'attire votre attention : l'aide du Département à la défense extérieure contre l'incendie.

Ça fait longtemps que Michel Doublet, président de l'Association des maires, que des collègues, en particulier du Sud, Brigitte Rokvam, Bernard Seguin, Bernard Louis-Joseph, Mme Bureau, Chantal Guimberteau,

nous disent qu'il y a un problème pour mettre en œuvre les dispositifs d'aide aux communes de défense extérieure contre l'incendie.

Comme certaines communes ne peuvent pas construire les bâches ou les réserves, leurs projets d'urbanisme sont refoulés.

Il y a eu un bon travail, là aussi, M. le préfet, je vous en remercie, dans ce domaine, avec vos services et vous-même.

Nous, de notre côté, nous allons proposer, si vous êtes d'accord, mes chers collègues, que notre taux d'intervention soit porté à 20 %.

J'en profite pour dire que dans le texte Lecornu, il y a aussi la fin de la barre des 80 % pour certains types d'opérations, qui est la barre maximale de subventions.

Donc là, nous, on pourrait donner 20 % de la DETR, ce qui, en zone de revitalisation rurale, ne laisserait à la charge des communes que 20 % et 40 % ailleurs.

Ça permettrait de dépanner beaucoup de communes.

Je précise que le président de la CARA, Jean-Pierre Tallieu, le président de la CDHS, Claude Belot, les présidents honoraires ont annoncé qu'ils pourraient également participer sur leur territoire à ces dispositifs.

J'attire enfin votre attention, rapidement, sur quelques dossiers.

Nos opérations numériques, que suit de près Jean-Marie Roustit, qui se déplace dans tous les cantons avec nos collègues et Sylvie Mercier pour présenter dans les cantons le dispositif numérique, et je l'en remercie.

Nous avons un beau sujet d'aménagement du territoire, c'est le port de La Tremblade, un port en ville, sur l'emplacement que nous connaissons tous qui est l'ancien emplacement du salon ostréicole, un peu sur le modèle de ce qui a été fait il y a quelques dizaines d'années dans le cœur de Rochefort et qui est magnifique.

Des opérations de mobilité, un soutien au pôle d'échange de Saujon, autour de la gare, et au pôle d'échange multimodal de La Rochelle dont nous avons parlé à plusieurs reprises avec le maire et le président de la communauté d'agglomération.

Enfin, des nouveaux crédits en matière de voirie, 12 millions d'euros, mais j'y reviendrai dans un instant.

Avant de vous parler chiffres, rapidement, deux petits dossiers qui n'en sont pas.

Les élèves de troisième.

Beaucoup de familles ont des difficultés à trouver des stages, donc j'avais demandé à Alexandre Grenot de travailler sur la mise en place d'un dispositif avec les Chambres de commerce, le patronat, la Chambre de Métiers, la Chambre d'agriculture, pour que nous ayons une application à partir de l'automne qui permette aux familles de trouver des stages de troisième.

Le Département, naturellement, y participera grandement.

Et, enfin, un dispositif sur les maisons médicales.

Nous en avons beaucoup parlé avec Mme Bureau, Dominique Rabelle, Corinne Imbert et le président Godineau.

Je souhaite que la huitième commission se penche à nouveau sur ce dossier, car je pense qu'il peut encore être amélioré par le travail de la huitième commission.

Nous aurons à voter le compte administratif, avec un résultat de plus de 41 millions, soit le double de l'an passé, quatre fois plus qu'en 2016, grâce à des droits de mutation toujours très dynamiques, à des dépenses de fonctionnement qui ne bougent pas, malgré 1 013 mineurs non accompagnés qui ont demandé leur prise en charge en 2018, ce qui a représenté neuf millions d'euros.

Sur ce même dossier, nous avions 800 000 euros en 2013.

Et nous avons continué d'accompagner les efforts du SDIS pour 31 millions d'euros.

Nos recettes d'investissement : nous avons utilisé en 2018 nos excédents d'exercices intérieurs.

Nous sommes désendettés.

Nous avons un montant à rembourser qui a diminué de plus de 23 millions d'euros et une capacité de désendettement qui est maintenant de trois ans et un peu moins de quatre mois, alors qu'elle a été beaucoup plus importante par le passé.

Nos dépenses d'investissement sont beaucoup plus élevées que la moyenne des départements de notre strate, puisque nous sommes à 148 euros contre 82 euros.

Ça m'amène à vous dire un mot du budget supplémentaire : 166,834 millions d'euros, auxquels nous réaffecterons le solde disponible du compte administratif.

Plus 12 millions d'euros de travaux routiers.

Plus de ferroviaire, c'est un dossier sur lequel nous travaillons avec M. le préfet de région, notre préfet et la Région.

Donc si vous votez ce budget supplémentaire, nous atteindrons le montant de 1,112 milliard d'euros après cette décision modificative numéro un, soit 47 millions d'euros de plus qu'en 2018.

Voilà.

Je vais maintenant, en vous remerciant de votre attention, donner la parole au président Vallet, au président Ferchaud et à l'ensemble des groupes.

Mickaël Vallet, si vous le voulez bien, je vous donne la parole.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Merci, M. le président, M. le préfet, M. le secrétaire général...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pardon, Marylise Fleuret-Pagnoux a donné pouvoir à Dominique Guego, j'ai oublié de le dire.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Donc bonjour à tous.

Il y a un certain nombre de points que vous avez évoqués sur lesquels je souhaite attirer l'attention de l'assemblée.

Je commence d'abord, comme tous mes collègues, ce n'est pas simplement le groupe, par m'associer à vos mots sur la tragédie qui a coûté la vie et à la SNSM et, dans le cadre de cette tempête, à un marin-pêcheur.

Une pensée également pour toutes les personnes que vous avez citées qui nous ont quittés, avec un salut particulier, dans ce moment difficile, à notre collègue.

Et sur les personnes nouvellement élues, après des élections européennes qui ont eu une incidence, une importance certaine et un intérêt dans la lecture des résultats, ne serait-ce que sur le plan départemental, ou en tout cas pour comprendre les logiques à l'œuvre, y compris pour nos concitoyens du Département, on a quand même un élu charentais-maritime en la personne de notre collègue radical, enfin écologiste, Benoît Biteau. Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Le fait que vous ayez cherché est intéressant.

Je vous prie de m'excuser de l'avoir oublié.

Je l'ai d'ailleurs félicité au nom de vous tous par un courrier personnel, puisqu'il a souvent participé à des manifestations dans cet hémicycle.

Désolé de l'avoir oublié.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Non, on y a pensé pour vous.

Un résultat d'élections européennes qui amène à réfléchir, j'en dirai un mot tout à l'heure, sur l'importance de certaines politiques publiques et notamment celles qui font, comme les politiques municipales, que les coutures tiennent dans le pays.

On en est quand même à peu près là, quand on voit certains résultats.
Je tiens mon bureau de vote à Marennes.

Comme tout le monde dans sa commune, on serre des mains, on claque des bises.

On est content, et quand on dépouille, il y en a un sur trois qui a voté RN et on ne voit pas toujours qui c'est.

Il y en a quand même pour qui on devine, mais on s'interroge sur des proportions qui amènent à réfléchir.

Un collègue me disait ce matin que c'est la première fois que le Rassemblement National était en tête dans sa commune.

Je confirme que ça fait bizarre, mais même après plusieurs fois, on ne s'habitue pas nécessairement.

Vous avez évoqué le fait que nous étions rentrés ce matin dans les épreuves du baccalauréat.

Il y a la philosophie, mais aussi le français, pour les filières professionnelles.

Mais il y a également la philosophie pour les filières générales.

On peut se demander, à la lecture de l'ensemble des rapports, si un président d'exécutif peut se bonifier avec le temps.

On a à peu près deux heures et toute la semaine pour y répondre.

Je serais presque tenté d'avoir...

Comment ?

Oui, pour nous, ce matin.

Je serais presque tenté d'avoir une composition à peu près équilibrée.
Antithèse, évidemment, mais synthèse aussi.

Non, pas en même temps, je suis à peu près à l'abri.

Le rapport sur les Vals de Saintonge est un rapport particulièrement intéressant.

Vous avez mis le temps.

Pas sur les Vals de Saintonge, sur la méthode.

L'essentiel, c'est qu'au bout d'un moment, on y arrive.

Je rappellerai simplement, je ne l'avais pas fait jusque-là, que l'idée d'un plan pour les Vals de Saintonge a été assez collective.

Peut-être même que l'idée a été formulée de ce côté-là pour la première fois, mais l'essentiel est qu'elle ait été reprise au bond et que les collègues des Vals de Saintonge aient su se saisir de la proposition que vous avez fini par formuler.

Ce qui est intéressant, c'est qu'après le premier plan, Oléron 21, qui, lui, a été suscité par le retrait définitif de la question du projet de péage, là, on est sur quelque chose, également, de dynamique, qui est sorti spontanément et qui nous amène à une approche de contractualisation avec les territoires.

Je vous entends parfois sur les chaînes d'information, que je n'allume que pour vous entendre, et je vous vois dans une posture de grand décentralisateur en chef, mais la décentralisation ne consistant pas simplement à vouloir récupérer des compétences.

Encore faut-il que les citoyens en aient conscience, qu'il y ait une presse locale pour pouvoir faire son travail, qu'il y ait ce que les chercheurs appellent "un vrai parlementarisme local" et, qu'une fois qu'on se comporte en décentralisateur, on fasse de même avec les autres partenaires et collectivités.

Ça peut être difficile sur des grands décentralisateurs régionaux.

Il faut aussi que, dans le Département, on sache faire.

Cette approche de contractualisation existe dans d'autres départements.

Ce sont des questions de culture politique locale.

Les Bretons font ça depuis toujours.

Le Sud-Est le fait un peu moins.

Nous, on y vient, et je pense qu'après Oléron 21, après le plan Vals de Saintonge, et, car il y a eu un premier élément de contractualisation, on en est au minimum au cinquième plan quinquennal sur la Haute Saintonge de la part du Département, mais c'était dans une forme différente et moins contractualisée, c'est une approche qui, à mon avis, est de bon aloi.

Continuez comme ça, M. le président, et sur la première partie de l'exposé et sur votre bonification, je pense qu'on prend des arguments de fond qui nous permettraient d'aller dans ce sens.

C'est important, ce qui va se passer avec le plan Vals de Saintonge, parce que si on arrive à travailler comme ça, ça augure d'une bonne façon de faire pour la suite, en tout cas jusqu'à la fin du mandat, après, on ignore ce qui va se passer.

Sur le sujet que vous avez évoqué de la question du 80 kilomètres-heure et des routes, je vais vous exhorter de la même façon qu'en commission permanente, mais comme nous sommes entre nous, il y a vraiment eu un agacement, sur le moment, du fait de cette mesure.

On voit aussi les statistiques.

Il faut faire confiance à l'appréciation locale, à l'appréciation locale des services de l'État, à la façon dont on peut regarder dans le détail les choses, mais une fois que le mouvement est engagé, il faut tenir bon, ne pas céder à la facilité en disant qu'il y en a marre des radars et des limitations de vitesse.

Il faut regarder les statistiques.

Je pense que vous êtes la personne la plus concernée dans l'assemblée. En tant que ministre des Transports, outre les mesures et les décisions qui sont à prendre, quand on se rend sur des lieux de catastrophes, comme un maire quand il est confronté à ça, mais le ministre des Transports a droit à des catastrophes encore plus costaudes, ça doit un peu sensibiliser sur le sujet.

Il y a ce fameux film sur l'exercice de l'État qui commence, justement, par une catastrophe routière, ou peut-être d'aviation, mais c'est toujours la même difficulté.

Donc là-dessus, je vous invite à ce que, collectivement, y compris à l'approche d'échéances électorales, on sache pour autant faire preuve d'une grande mesure.

Vous avez dit qu'on pourrait aussi moduler à la baisse.

On a déploré le décès de Paul Virilio, ces derniers mois.

C'était un grand Charentais-maritime.

Dans tout ça, on a notre rapport au temps, notre rapport au stress, et qu'est-ce que 10 kilomètres-heure en moins, quand on est persuadés collectivement après analyse que ça fait baisser la mortalité ?

Sur les sujets d'agacement qu'il y a eu pour les Français, qui ne sont certainement pas sans raison dans l'embrasement sur la crise des Gilets jaunes, il y a eu les 80 kilomètres-heure.

Il faudrait qu'on se garde d'en avoir demain de nouveaux, surtout si on peut les éviter avec beaucoup de pédagogie.

Nous avons appris dans la presse, mais pas seulement, en ayant été informés également par l'administration fiscale, comme il se doit, d'un projet de réorganisation des services de la Direction départementale des finances publiques.

Là aussi, je m'adresse plus aux services de l'État qu'au Département, je pense qu'on a collectivement à jouer sur la pédagogie, la compréhension et l'écoute avant la mise en place.

Quand on a les résultats électoraux qu'on a eus dernièrement, il faut avoir conscience du fait que l'absence ou la disparition d'un guichet, ou l'absence d'agents suffisants derrière un guichet peut être importante quand, au moment des déclarations ou des besoins de renseignements de

l'administration fiscale, on se retrouve avec moins de moyens, ou potentiellement moins de moyens.

On ne demande qu'à être rassurés sur le sujet.

Si ça peut vous en donner l'occasion aujourd'hui ou prochainement, tout le monde sera preneur, car il ne faut pas laisser s'embraser les choses sur ce sujet-là.

Je reviens sur la question des routes, et ça introduit celle du budget.

Chacun a son approche du budget, qui est un moment politique...

D'autres que vous n'auraient pas présenté le même budget, c'est ça, l'élément structurant et fondamental.

Sur les 12 millions d'euros supplémentaires sur les routes, encore faut-il qu'on puisse avoir la puissance de frappe pour mener à bien les projets.

La question des moyens en personnels et des moyens humains devient contrainte par cette barre.

Même si on n'a pas signé, on essaie d'être en dessous, pour ne pas se trouver en difficulté, des 1,2 % imposés par le gouvernement que...

Je ne sais plus si vous soutenez ou si vous ne soutenez pas, un peu comme notre camarade...

Oui, d'accord.

En tout cas, vous le commentez souvent.

Ça m'intéresserait de savoir si vous soutenez ou pas la politique gouvernementale.

Même si je sais que vous n'avez que des amis partout.

Sur d'autres rapports plus précis, sur la question des maisons de santé,

une interrogation, mais on en discutera lors de l'étude du rapport :

peut-on porter sur autre chose que la question du logement en dépit de la limite imposée par la loi NOTRe sur les questions de développement économique ?

Ma question est de savoir s'il y a des projets de maisons de santé dans les tuyaux, aujourd'hui, si vous avez une vision en cours et sur quels territoires, à la veille de voter ce rapport opportun.

Sur la question de La Cotinière, le dossier est extrêmement clair.

Je vous demanderai simplement de nous repréciser si on est toujours bien dans les clous pour le moment où on doit sortir du PPP, puisque c'était un PPP qui n'en était pas vraiment un et qu'on avait conclu sur l'intérêt principal qui était de n'avoir affaire qu'à un seul opérateur.

Est-on toujours dans la même épure ?

Le calendrier est-il tenu, de ce côté-là ?

Sur le Plan pauvreté, quoi qu'on en pense sur le plan national et quoi qu'en aient pensé les grandes associations nationales, il est de bon ton, et le travail est assez conséquent, dans la façon dont il a été mené, que le Département puisse se saisir des opportunités offertes en termes financiers avec des moyens supplémentaires, notamment pour l'aide sociale à l'enfance.

Un poste, ça peut paraître peu, mais c'est déjà un poste qui permet d'avancer sur le sujet pour le suivi de ceux qui sortent de l'aide sociale à l'enfance.

Peut-être pourrait-on regarder ce qui se fait dans d'autres départements, comme en Gironde, notamment sur les contrats jeunes majeurs jusqu'à 25 ans.

Mais on va déjà commencer par mettre en place cette convention avec l'État et continuer de travailler sur le sujet.

Vous pourrez compter sur nous à ce niveau-là.

Je terminerai simplement en précisant, puisque la presse m'a, de manière éhontée, attaqué samedi matin dans les pages départementales de "Sud Ouest"...

Je voudrais être sûr d'avoir été bien compris.

J'ai déclaré, suite à des découvertes de vestiges archéologiques par les services du Département sur un autre site qu'il y avait depuis longtemps un dinosaure à Trizay et qu'on n'en faisait pas toute une affaire. Je voudrais préciser que je ne le pense pas que pour Trizay, mais il n'y a que là que je suis sûr de trouver le taux nécessaire de second degré et de recul pour que ce soit acceptable.

Mais qu'il soit clair que ce n'est pas qu'à Trizay.

Il fallait que les choses soient dites, de ce côté-là.

Je terminerai, puisqu'on n'a pas épuisé le premier sujet de philosophie...

Par rapport à l'organisation de l'assemblée départementale dont vous nous avez informés récemment, je me demande si la multiplication des forces passe nécessairement par la division, et vous avez, du coup, deux heures moins vingt minutes.

Rappel au règlement.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Oui.

Droit de réponse, évidemment, cher Michel Doublet.

Michel Doublet, vice-président.

-Je voulais dire à Mickaël que le dinosaure bondissant de Trizay avait changé d'adresse et que maintenant, il était à Saint-Césaire, au Paléosite, 12 rue du Diplodocus Joyeux.

Voilà.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je compléterai en disant qu'on est toujours le dinosaure de quelqu'un et que ça arrivera à M. Vallet plus vite qu'il ne le croit.

L'ombre de Jean de Lipowski plane sur nous, en effet.

Puisque je parle du passé, je voudrais rajouter au plan que vous avez annoncé, cher collègue, le fait qu'avec Michel Parent et Stéphane Villain, nous réfléchissons actuellement à vous présenter à l'automne, sur l'ensemble du département, un plan patrimoine, parce que vous avez vu le débat qui a agité notre pays après l'incendie de Notre-Dame, les reproches qui ont pu être faits, y compris à Mme le maire de Paris, sur les sommes mises en œuvre pour tel ou tel ouvrage, bâtiment religieux ou pas.

On va travailler, parce que nous avons un patrimoine fabuleux qui participe à notre développement touristique et qui en est un atout majeur.

Donc nous allons réfléchir à vous présenter, sur le moment de la session d'automne et de la session d'hiver, un plan patrimoine qui nous permettrait d'améliorer nos moyens d'aider le patrimoine dans le département.

Sur les maisons de santé, je n'ai pas les chiffres, mais je pense qu'on pourra vous les donner en commission et, bien sûr, en session, vendredi. Et enfin, sur La Cotinière, tout se déroule selon le rythme prévu, aussi bien les travaux que la mise en œuvre du PPP que vous signaliez.

Je donne la parole au président d'Ensemble pour la Charente-Maritime, ce qui est plus facile à retenir que le nom précédent, que je n'ai jamais réussi à retenir, mais que j'ai gardé par écrit.

Pascal Ferchaud.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-M. le préfet, M. le président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez rappelé, M. le président, la constitution de notre groupe a évolué du fait de considérations externes.

Je le regrette, mais c'est ainsi.

C'est à notre avis l'occasion d'engager une réflexion sur les perspectives liées aux bouleversements que notre pays a connus en 2017 et qui se sont confirmés lors des dernières élections européennes.

Nous sommes en présence d'une reconfiguration du paysage politique et nous devons notamment relever de nouveaux défis liés à l'environnement et au climat.

Notre assemblée a été élue en 2015 dans un contexte différent où les affrontements entre les deux grands partis alors en place étaient la règle.

Je dois personnellement vous l'avouer, vous l'avez compris, que l'esprit de rassemblement qui est le mien dans la vie publique depuis 30 années, ça fait 30 ans exactement cette année, était plutôt frustré par ces clivages traditionnels.

Cet esprit de rassemblement reste et restera l'esprit de notre groupe. Nous proposons donc aujourd'hui de nous placer dans la perspective de la construction d'une force centrale autour de l'idée d'un rassemblement pour la Charente-Maritime, qui justifie notre nouvelle appellation "Ensemble pour la Charente-Maritime", structure ouverte et tournée vers l'avenir.

L'actualité de cette session est marquée par le vote du compte administratif.

C'est un document globalement satisfaisant que nous voterons, mais qui appelle cependant quelques remarques.

La première est récurrente et concerne notre forte dépendance aux droits de mutation, qui représentent cette année près du quart de nos recettes de fonctionnement, et le double, le double, j'insiste, de notre autofinancement net.

Nous l'avons déjà dit au moment du vote du budget, et notre inquiétude se confirme à la lecture du compte administratif.

Il est en effet dangereux de financer des dépenses pérennes par des recettes volatiles.

D'autant que cette volatilité est fortement dépendante du contexte économique mondial fragilisé par l'attitude irresponsable des États-Unis qui pourrait conduire à une crise analogue à celle de 2008, dont nous subissons encore aujourd'hui les effets.

Un chiffre nous a d'autre part interpellés.

C'est l'augmentation de 5 millions d'euros des recouvrements sur tiers et bénéficiaires.

Nous aimerions en connaître le détail et les causes précises.

Concernant la dette, nous avons ici même tiré une sonnette d'alarme sur l'augmentation importante de la dette en 2015 et nous nous félicitons d'avoir été entendus, puisque depuis cette date, l'encours n'a cessé de diminuer, ce dont on peut se réjouir.

On peut enfin, concernant les dépenses de fonctionnement, s'interroger sur l'augmentation des provisions de près de 3 millions d'euros.

Concernant les dépenses d'investissement, vous indiquez dans votre rapport un décalage de certaines opérations du Plan Dignes.

Il se trouve que parmi ces décalages figurent les opérations relatives au PAPI Seudre, le grand oublié du département.

Nous rappelons notamment que la commune de L'Éguille-sur-Seudre a fortement subi les effets de Xynthia et s'impatiente à juste titre.

Rappelons que d'importants fonds Barnier sont affectés à ces opérations, fonds bloqués par les absences de volonté du Département sur l'estuaire de la Seudre.

On peut enfin s'interroger sur la baisse de 3 millions d'euros des dépenses d'investissement liées à l'environnement, alors que cette question fait l'objet d'inquiétudes grandissantes de la part de la population.

Je vous remercie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Tout à l'heure, M. Quillet s'est inscrit au nom du groupe Majorité Départementale et il vous répondra s'il le veut bien sur l'affaire des digues.

Je donne la parole, maintenant...

Mme Désir souhaite s'exprimer ?

On ne me l'avait pas fait savoir.

Je donne la parole à la nouvelle présidente, Nadège Désir, du groupe des Humanistes républicains.

Nadège Désir, conseillère départementale.

-Merci, M. le président.

M. le préfet, M. le secrétaire général, M. le président, mes chers collègues.

C'est en tant que présidente du groupe des Humanistes républicains que je prends la parole aujourd'hui.

Ce groupe, nous l'avons créé avec Patricia Friou, Pierre Robin et Pierre Malbosc, car nous ne pouvions plus accepter, nous ne pouvions plus cautionner le fonctionnement du groupe dans lequel nous siégeons jusqu'à présent, car il ne répondait pas, selon nous, hélas, à l'impératif d'efficacité dans le travail que nous avons à mener pour nos concitoyens. Cet impératif suppose en effet à la fois une grande réactivité face à l'immédiat, mais aussi la réalité d'un travail de fond dans la durée nécessitant de la constance, de la régularité, et, tout simplement, de la présence de la part de ceux qui sont rémunérés pour le faire.

Force est de constater que ce n'était pas le cas.

Cela fait plus de deux ans que nous le déplorons, que nous faisons des propositions de modification de ce fonctionnement, sans jamais être entendus.

Cet impératif est pourtant aussi un devoir d'éthique qui doit guider les élus comme collaborateurs, une exigence morale qui impose à chaque acteur de la vie publique un devoir d'exemplarité et de responsabilité.

Exemplarité et responsabilité, c'est à partir de ces deux principes fondamentaux que nous créons le groupe des Humanistes républicains.

En le créant, nous prenons nos responsabilités et nous visons l'exemplarité, pour redonner confiance à nos concitoyens dans la vie politique.

Alors, mes chers collègues, pourquoi avons-nous fait le choix de nous appeler "les Humanistes républicains" ?

Humanistes, d'abord, tout simplement parce que nous considérons que l'action publique n'a de sens que si elle est menée au service de l'Homme avec un grand H, au service de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Parce que nous considérons que la finalité de la politique ne se résumera jamais à un ratio ou à une statistique, mais, au contraire, à notre volonté et à notre capacité à agir pour améliorer la vie des gens.

Cela peut apparaître comme une évidence, et, pourtant, les responsables politiques que nous sommes l'ont oublié petit à petit, au fil du temps, laissant la gestion technocratique prendre le pas sur l'idéal humaniste, avec les conséquences que nous observons désormais, je pense notamment à cette fracturation terrible qui mine chaque jour un peu plus notre société.

Pour nous, il ne saurait y avoir d'humanisme sans solidarité.

Les solidarités sont au cœur des prérogatives des conseils départementaux qui doivent être, selon nous, d'abord et avant tout des leviers de cette politique humaniste, notamment au service des plus faibles.

Et sachez, M. le président, que vous nous trouverez toujours à vos côtés quand il s'agira d'œuvrer pour plus de justice sociale, car si l'humanisme est dans notre ADN, nous ne prétendons nullement en avoir le monopole.

Au contraire, nous sommes convaincus de pouvoir l'avoir en partage.

Humanistes et républicains.

Républicains, "tarte à la crème", me direz-vous.

Tout le monde, aujourd'hui, est républicain.

En parole, sans doute, mais, pour certains, beaucoup moins en actes.

Pour nous, la trilogie républicaine ne se réduit pas à une inscription sur un fronton.

La trilogie républicaine doit être une morale permanente de l'action publique dans le concret du quotidien, car les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité n'ont de force que si elles vivent réellement dans notre République.

Car c'est pour cela que nous portons l'étendard de la République, car ces trois valeurs cardinales ont souvent été affaiblies, affadies au cours de ces dernières années.

Tout comme le principe qui sous-tend l'ensemble de notre édifice républicain, je pense à ce joyau qu'est la laïcité et qui non seulement doit être protégé, mais qui doit aussi être porté avec force et détermination par tous les défenseurs de l'humanisme républicain.

Voilà, M. le président, mes chers collègues, en quelques mots très brefs, ce qui guidera l'action de notre groupe.

Un groupe qui sera dans une démarche constructive, toujours positive, refusant le dogmatisme, récusant le sectarisme, et qui se déterminera avec pragmatisme pour chaque décision, en faisant toujours prévaloir l'intérêt général des habitants de ce magnifique département de la Charente-Maritime.

Je vous remercie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Vous m'avez presque donné envie d'adhérer à votre groupe, enfin ça poserait un certain nombre de difficultés.

Merci beaucoup.

Je donne la parole pour un court instant à Christian Branger, puis ensuite à Dominique Rabelle.

Après, je reviendrai vers Fabrice Barusseau.

Christian Branger, conseiller départemental.

-Oui, M. le préfet, M. le secrétaire général, M. le président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, permettez-moi tout simplement de remercier le Département pour la gerbe de fleurs envoyée lors des obsèques de mon père et de remercier également les collègues, les services du Département, enfin, toutes celles et tous ceux qui ont envoyé un témoignage d'amitié en cette triste circonstance.

Ma famille et moi y avons été très sensibles.

Je tenais à le souligner ce matin.

Alors, tout simplement, à toutes et à tous, merci du fond du cœur.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, mon cher Christian.

Dominique Rabelle.

Dominique Rabelle, vice-présidente.

-Oui, M. le président, M. le préfet, mes chers collègues, la saison en Charente-Maritime vient de démarrer et nous sommes interpellés par les employeurs de Charente-Maritime sur la question de l'emploi et du logement saisonniers.

Vous le savez, je ne vais pas vous rappeler que la Charente-Maritime est le deuxième département touristique, mais quand même, l'emploi saisonnier sur notre territoire représente près de 40 000 emplois et on rencontre de plus en plus de difficultés et, surtout, une pénurie de main-d'œuvre, et c'est tous les jours qu'on vient nous dire : "Il me manque un serveur", "Il me manque un maçon" "Il me manque beaucoup de gens."

Mais dans cette pénurie de main-d'œuvre, le logement des saisonniers représente donc aussi un enjeu majeur, à la fois pour les travailleurs saisonniers, bien sûr, pour les employeurs et pour les collectivités locales.

Récemment, M. le préfet, vous avez envoyé un courrier aux maires, en particulier des 39 communes classées tourisme, pour rappeler l'obligation pour ces communes d'établir un diagnostic sur les besoins en logements des saisonniers, et ce d'ici la fin de l'année, d'ici décembre 2019. Donc, depuis la réception de ce courrier, les communes ont sollicité la Maison de l'emploi saisonnier, la MDES, située à Saint-Georges-de-Didonne, c'est donc une maison départementale.

Elles ont sollicité cette MDES pour disposer des données, bien sûr, et, surtout, pour obtenir une aide à la réalisation de ce diagnostic.

Donc, à la demande du président Dominique Bussereau, nous proposerons, si vous le voulez, de mandater un cabinet pour effectuer ce diagnostic pour ces 39 communes, en liaison, bien sûr, avec les communes concernées, mais également les EPCI et l'État, à travers la DDTM.

Également, à la suite de ce diagnostic, nous avons établi un questionnaire qui va être envoyé à toutes les communes.

Merci de répondre, pour les communes concernées.

Et en octobre, à votre demande également, M. le président, nous ferons une conférence sur l'emploi saisonnier, le logement saisonnier, en complète concertation bien sûr avec Stéphane Villain, qui est à côté de moi, et Michel Doublet avec le Pôle de solidarité territoriale.

Voilà ce que je voulais dire, à votre demande, président, et, donc, nous mandations immédiatement ce cabinet.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est un sujet majeur.

On a créé cette Maison départementale pour organiser des forums, ce qu'elle fait très bien, pour organiser nos relations avec les départements de montagne, pour les échanges de personnels saisonniers entre la saison d'hiver en montagne et la saison d'été chez nous.

Mais il y a un problème d'emploi.

Il y a quelques années, Jean-Pierre Tallieu, président de la CARA, nous avait fait visiter à La Tremblade les premiers logements pour saisonniers qui avaient été réalisés.

On en manque beaucoup, on a parfois des conditions d'accueil qui ne sont pas dignes, qui peuvent rebuter des travailleurs saisonniers.

C'est important qu'on se mobilise, avec vous, M. le préfet, et nous tous, sur ce sujet.

Fabrice Barusseau, puis je donnerai la parole à Françoise De Roffignac. Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-M. le président, M. le préfet, mes chers collègues, nous souhaiterions affirmer notre soutien aux personnels des hôpitaux et des EHPAD.

La situation des urgences devient intenable, le manque de lits, criant, et la faillite de la médecine générale libérale en zone rurale n'arrange rien.

Pourquoi la profession médicale, qui est solvabilisée par l'impôt des citoyens, n'est-elle pas contrainte, comme les infirmiers, les pharmaciens, les notaires, qui sont aussi des professions libérales ? N'est-il pas paradoxal que des collectivités recrutent des médecins en leur salariant, alors que les mêmes ne viennent pas s'installer en libéral sur ces territoires ?

En ce qui concerne les EHPAD, notre responsabilité est grande dans l'attribution de leurs moyens.

Chaque année, nous autorisons une augmentation d'à peine 1 % de leur dotation, ce qui ne couvre pas l'augmentation mécanique de la masse salariale.

Nous devrions revoir cette politique afin de permettre une meilleure prise en charge des personnes hébergées dans ces établissements. Un autre sujet, pour faire écho au livre blanc que nous avons sur la table concernant le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, sur la réforme des droits, qui est en discussion en ce moment, aux indemnités chômage, et en particulier pour nos assistantes maternelles.

Leur travail difficile et utile sur nos territoires ruraux risque de s'en trouver encore plus précarisé.

Il faudrait être vigilants et émettre toutes les alertes, si nécessaire, auprès du gouvernement pour que cette profession, et d'autres aussi soient protégées.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Je donne la parole à Françoise De Roffignac et ensuite, ce sera Christophe Dourthe.

Françoise De Roffignac, vice-présidente.

-M. le président, M. le préfet, chers collègues, je voudrais vous parler aujourd'hui, pas pour la première fois, vous vous en doutez, de "Plus de 17 dans l'assiette", parce que nous avons une animation qui va avoir lieu aujourd'hui dans les jardins de la maison de La Rochelle avec différentes informations.

Déjà, concernant le restaurant d'entreprise, le prestataire Convivio a préparé aujourd'hui un repas 100 % local pour les convives.

Il y aura aussi des stands qui seront proposés avec différents producteurs du département.

Un stand de producteurs biologiques, un stand avec des producteurs qui alimentent la société Convivio régulièrement.

L'association Arozoaar, qui est une association d'insertion avec laquelle il y a un partenariat en lien avec l'ADASA pour proposer des paniers bios aux agents du Département.

Et les agents qui sont en charge des services de l'agriculture seront à votre disposition si vous avez des questions.

Il y aura aussi des dégustations.

C'est l'un des points qui correspondent à ce que nous avons mis en place depuis trois ans sur l'accompagnement pour essayer de développer les circuits courts, les produits locaux et, surtout, l'utilisation.

On accompagne déjà au niveau des boutiques de producteurs par le biais de financements avec les programmes Leader.

On accompagne aussi au niveau des agriculteurs avec les aides à l'installation.

Vous verrez que, dans les rapports, il y en a un qui correspond à l'appui à la création d'ateliers de transformation.

Et, comme vous le savez, nous avons aussi adhéré à Agrilocal et vous avez dû trouver sur vos sièges, normalement, une mallette qui présente ce qui a été présenté à un certain nombre d'entre vous et à un certain nombre de collectivités il y a trois semaines environ.

Le Département adhère à cette association nationale qui propose une mise en relation entre les producteurs et les acheteurs.

Cette adhésion que nous avons faite en début d'année va se concrétiser à partir du mois de septembre, puisque nous avons une personne qui va être chargée à temps plein de faire la relation entre les différentes collectivités qui le souhaiteront.

Ça peut être pour les collègues, évidemment, pour les maisons de retraite, les hôpitaux.

Toutes les structures privées ou publiques qui le souhaiteront pourront passer par cet outil.

Donc on va progressivement travailler avec différentes collectivités.

La CARA s'est portée candidate, la communauté des Vals de Saintonge aussi.

On va donc commencer avec ces deux collectivités, mais au fur et à mesure qu'on pourra laisser ces collectivités gérer toutes seules l'outil, on ira vers d'autres collectivités qui nous en feront la demande.

Dans la même idée, pour l'utilisation des produits en circuit court dans les collèges, on a tout un travail qui est en cours depuis de nombreuses années et qui s'intensifie.

Et, demain, je recevrai une délégation du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux dans le cadre des États généraux de l'alimentation.

Nous mettrons à l'honneur les collèges, avec les gestionnaires, les chefs de cuisine.

Nous irons dans un collège du département pour montrer à cette délégation le concret des difficultés pour utiliser la demande de l'État qui est un objectif de 50 % de produits, soit locaux, soit bios, qui ne sera pas évident dans le temps imparti.

Et nous aurons des échanges avec les producteurs, parce que vous vous rendez compte dans vos collectivités que c'est parfois difficile de trouver les produits nécessaires pour nos collectivités.

Donc il y a vraiment besoin d'une interface, et c'est là que le Département se place, une interface qui puisse permettre aux producteurs et aux consommateurs d'être en phase.

Au niveau des consommateurs particuliers, je pense qu'une grande part du travail est déjà faite.

Au niveau des collectivités, ça reste compliqué.

Certaines collectivités travaillent avec des groupements de commandes, d'autres pas encore.

Donc on veut une complémentarité entre cet outil, Agrilocal, et ce qui est déjà fait sur certaines collectivités, de manière à pouvoir augmenter le pourcentage des produits locaux qui se retrouvera dans les assiettes de chacun, et en particulier sur la restauration hors domicile.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Je crois que Mme Rabelle a omis une partie de son intervention précédente.

Elle était intimidée.

Je lui redonne la parole, avec l'autorisation de Christophe Dourthe.

Dominique Rabelle, vice-présidente.

-Oui.

C'était pour parler de la dissolution de l'EID et pour rappeler que la dissolution aura lieu à la fin de l'année 2019.

On le regrette fortement, tous.

Simplement, cet été, rien ne sera changé sur le traitement contre les moustiques en Charente-Maritime.

Tout le monde est sur le pont, tout le monde est opérationnel, et il y aura le même traitement tout l'été pour les moustiques dits ordinaires, bien sûr, en liaison avec la préfecture, les ARS pour le moustique tigre, si jamais on en retrouve sur le département.

Je vous rappelle que si vous ne mettez pas d'eau, il n'y a pas de moustiques.

N'oubliez pas ça : sans eau, il n'y a pas de moustiques.

Et actuellement, nous avons beaucoup de vent et les moustiques ont horreur du vent, donc on espère ne pas avoir trop de moustiques.

Juste un truc, si vous êtes en train de prendre l'apéritif dans un coin, s'il y a des moustiques, mettez un ventilateur et vous n'aurez pas de moustiques, c'est le truc du jour.

Et, plus sérieusement...

Oui, j'en suis sûre.

Plus sérieusement, tous les personnels opérationnels, les 17 personnes opérationnelles de Charente-Maritime seront reprises le 1er janvier 2020, et je parle sous le contrôle de Lionel Quillet, par le service des Espaces Naturels Sensibles avec la création d'un service dédié à l'élimination des moustiques, à la régularisation des moustiques. Donc à partir du 1er janvier 2020, nous continuerons, dans le département de Charente-Maritime, de lutter contre les moustiques, comme on le faisait avant.

Voilà.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Vous voudrez bien rappeler aux moustiques qu'il est interdit de piquer les dinosaures.

Alors, je donne la parole à Christophe Dourthe, ensuite à Corinne Imbert. Christophe Dourthe.

Christophe Dourthe, conseiller départemental.

-M. le président, M. le préfet, Mesdames, Messieurs les chefs de services de l'État et du Département, chers collègues, les maires des communes rurales ont mal à la défense extérieure contre l'incendie.

Le texte que votre prédécesseur a signé, M. le préfet, contraint les élus à accorder tous les permis de construire de façon tacite, ou à les refuser, ce qui pénalise l'activité artisanale et le développement de leur territoire.

Ce contrôle tatillon des services de l'État sans concertation avec les élus sur la mise en place progressive de ce nouveau règlement, contraste avec le laisser-faire de certaines situations observé ici ou là, avec des lotissements qui sortent en ne tenant aucun compte des PLH et des SCoT pourtant signés, ou des dossiers de demande de subvention déposés avec des travaux débutés sans respecter certains délais que nous connaissons bien.

M. le préfet, pourriez-vous nous rassurer sur l'égal traitement des dossiers des uns et des autres ?

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Corinne Imbert, Mme la sénatrice.

Corinne Imbert, rapporteur général du Budget.

-Merci M. le président, M. le préfet, mes chers collègues.

Pour répondre à quelques questions de nos collègues...

Tout d'abord, voici la liste des maisons de santé pluridisciplinaires, pluriprofessionnelles, à moins que vous l'ayez et qu'il s'agisse d'un petit jeu de questions-réponses avec le président.

Donc si vous voulez, je vous la donne.

Avec humour, toujours.

Juste quelques noms de communes où il y a des MSP en cours.

Des projets en cours d'accompagnement par l'Agence régionale de santé à Pérignac, Dolus-d'Oléron et Le Château-d'Oléron.

Des projets qui sont labellisés et qui sont en train de se concrétiser à Villeneuve-les-Salines, Pons, Saint-Bonnet-sur-Gironde, Pontaillac, Renaissance Royan.

Des projets émergents : Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Dizant-du-Gua, Saint-Georges-d'Oléron.

Et enfin, des structures qui fonctionnent : les Borderies, du côté de Burie, Pont-l'Abbé-d'Arnoult, Mirambeau, Saint-Bonnet, Jarnac-Champagne.

Je regrette juste que l'agence...

Pardon ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je pense que vous oubliez une maison qui est à Archiac.

Corinne Imbert, rapporteur général du Budget.

-Je ne donne que ce que m'a donné le compte rendu.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On l'a inaugurée avec Mme Guimberteau.

Corinne Imbert, rapporteur général du Budget.

-C'est un point qui a été fait lors de la dernière commission départementale des maisons de santé pluridisciplinaires.

Je note qu'on n'évoque pas non plus, dans cette commission, et je le dis à M. le préfet, non pas par taquinerie, mais parce que ça fonctionne aussi, on l'oublie trop souvent, les maisons de santé pluridisciplinaires que les professionnels de santé ont organisées eux-mêmes sur leurs fonds privés, sans aucun financement public, ne demandent pas un centime à l'Assurance maladie, prennent en charge tous les jours des patients et, en termes d'aménagement du territoire, sont présents au quotidien et participent à la permanence des soins.

Ça, c'est sur les projets en cours.

Je me coupe tout de suite le micro.

Sur la médecine libérale, je partage en partie ce qu'a dit notre collègue Fabrice Barusseau.

Au Sénat, nous avons travaillé la semaine dernière sur le projet de loi santé, il y a 15 jours, même.

J'espère que la commission mixte paritaire qui va se réunir jeudi prochain aboutira à une proposition que j'ai faite et qui a été presque unanimement reprise par mes collègues parlementaires sur la transformation de la dernière année d'internat de médecine qui serait une année de professionnalisation.

Je le mets encore au conditionnel.

Les futurs jeunes médecins, qui sont en neuvième année d'études, seraient amenés à travailler et à prendre en charge des patients aux côtés de médecins déjà installés dans les zones définies par l'Agence régionale de santé.

Ça pourrait être une mesure à court terme, c'est-à-dire 2021.

Dernière année d'internat de médecine.

C'est une proposition pragmatique à court terme, car toutes les mesures coercitives sont malheureusement difficiles à faire voter et demanderaient du temps.

On serait sur une effectivité à 10 ou 12 ans et pas avant.

Donc on a cherché à avoir une réponse plus rapide.

Les besoins sont urgents, les attentes des élus et de la population charentaise-maritime, comme de l'ensemble des Français, sont très importantes sur ce sujet et très pressantes.

Juste un point sur les EHPAD et sur la position de ce que fait le Département.

Vous avez peut-être vu un article dans la presse, un article assez dur, on va dire, sur les EHPAD.

Sachez quand même que, depuis deux ans et demi, les services du Conseil départemental sont rentrés dans à peu près 50 % des EHPAD.

Il y a 104 EHPAD en Charente-Maritime et il y en a 48 qui ont été visités, soit pour des contrôles, soit en raison de dysfonctionnements, soit parce que c'était une visite précontrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Donc les services du Département sont présents dans les EHPAD.

Ça ne veut pas dire que je cautionne tout ce qui est rapporté, au contraire, nous sommes attentifs, mais le Département y met aussi des moyens humains et des moyens financiers, puisque, depuis trois ans, nous avons arrêté des valeurs croissantes successives du point GIR.

Il y a eu la réforme de la tarification des EHPAD, portée par Mme Touraine, qui a fait quelques dégâts.

Donc on a fait un effort particulier pour diminuer l'impact de cette loi d'adaptation de la société au vieillissement, en tout cas de la réforme de la tarification des EHPAD.

Et un effort particulier a été apporté à la prise en charge de la dépendance.

Enfin, je rappellerai qu'on a mis en œuvre les financements de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour des actions de prévention dès le dernier trimestre 2018.

Et, M. le président, M. président de l'ADF, on fait partie du peu de départements qui ont pu le réaliser aussi rapidement après les décisions et les décrets d'application.

On a été assez réactifs.

Nous ne sommes pas les seuls financeurs, mais, je voulais rassurer Fabrice, nous sommes attentifs à la bientraitance des personnes âgées en établissement, qui ont un état de santé dégradé aujourd'hui, puisqu'il y a une vraie politique de maintien à domicile, un maintien choisi par les personnes et leurs familles, bien évidemment, en priorité, qui fait que quand les personnes entrent en EHPAD, leur état de santé commence à être très dégradé.

C'est donc une prise en charge lourde pour les personnels.

J'ai bien conscience de la difficulté du travail qu'ont à mener les infirmières, les aides-soignantes et autres personnels intervenant dans les EHPAD.

Mais je voulais vous rassurer, on peut toujours critiquer les manques de moyens, mais on essaie d'être à la fois réactifs sur les textes de loi qui nous obligent, et sur les moyens où on est au-dessus de la moyenne des départements en termes de financements apportés.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Bravo pour la part que vous prenez dans la discussion sur la loi santé au Sénat, qui est un texte très important.

J'ai vu dans la presse vos prises de position et les amendements que vous avez défendus.

J'en profite pour excuser Marie-Christine Bureau, vice-présidente, qui est absente aujourd'hui.

Je donne la parole à Catherine Desprez, et ensuite à Lionel Quillet.

Ce sont les deux derniers inscrits que j'aie.

S'il n'y en a pas d'autres, je donnerai ensuite la parole à M. le préfet. Catherine Desprez, vice-présidente.

-Merci, M. le président, M. le préfet, chers collègues.

Je voulais attirer votre attention, M. le préfet, sur les délais de délivrance des titres cartes d'identité et passeports.

Ces délais sont passés, chez nous, à un mois et demi.

Les rendez-vous ne peuvent pas être donnés avant.

On ne dessert pas seulement les Surgériens, mais également tous ceux de la communauté de communes, hors communauté de communes et hors département.

On est ouverts un maximum, le maximum que peut supporter la machine, puisqu'on n'a qu'une machine et qu'elle travaille 35 heures.

Donc, maintenant, pour les Surgériens, on est obligés de leur demander d'attendre un mois et demi comme les autres ou bien d'aller voir ailleurs.

On les envoie notamment dans une petite commune qui, pour l'instant, a encore quelques disponibilités, mais ça devient pénalisant.

Voilà.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

C'est un problème qui est d'ailleurs national.

On a vu cette petite commune de Bretagne qui a fait venir des gens de toute la France parce qu'elle est capable en quelques heures de distribuer des papiers d'identité.

Lionel Quillet, le dernier orateur inscrit.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-M. le président, M. le préfet.

Trois éléments de réponse : un sur les finances, deux sur les digues, et concernant le syndicat mixte, concernant le projet de la Seudre, et ensuite l'éolien.

Concernant les finances, M. le président, vous avez évoqué parfaitement le résultat du compte administratif.

Je tiens à souligner l'effort fait par l'ensemble des services et sa direction, et tout l'intérêt d'avoir aujourd'hui des dépenses réelles de fonctionnement qui soient en dessous des 1,2 %, puisqu'elles sont à 0 %, voire ont baissé.

Elles sont passées de 587,6 millions à 583,3 millions, ce qui est un effort important, non sans poser problème, car en même temps, les dépenses d'investissement augmentent, nous sommes dans une dynamique d'investissement.

Limiter les dépenses de fonctionnement est une bonne chose, mais derrière l'investissement, il faut de l'ingénierie, des mains, des personnes, et beaucoup de services nous réclament, devant plus de projets, plus de personnes pour travailler, ce qui semble logique.

Il y a là une difficulté que nous avons su surmonter qui veut aujourd'hui que ce compte administratif soit d'une rare qualité.

Président, je voulais remercier tous vos services pour ce travail.

Ensuite, concernant le budget supplémentaire et les droits de mutation, effectivement, nous avons, mais ce n'est pas qu'une chance, des droits de mutation dynamiques.

Aujourd'hui, ils sont à un montant extrêmement élevé.

159 millions, ce n'est pas rien.

Certes, ça reste tout à fait conjoncturel et non pas structurel, mais ce n'est pas volatile.

Il peut y avoir un retournement économique, on peut avoir une catastrophe importante, mais ces catastrophes, on les a vécues et les droits de mutation ont toujours été là.

Ce qui fait la richesse de ce département, c'est que sa structure est aujourd'hui parfaitement établie.

C'est un département qui est accueillant et où les personnes s'installent, achètent, vendent et viennent passer leur retraite ou tout simplement vivre.

C'est un département extraordinaire.

Nous avons la chance, dans la même journée, d'aller voir le dinosaure de Trizay et de finir dans la magnifique biodiversité de Marennes.

Biodiversité, ça lui va bien, mais il ne m'écoute pas.

Et le moustique aussi, oui.

Ça représente tout l'intérêt de ce département, c'est un département où on vit et les droits de mutation seront toujours là.

Concernant les digues et la réponse pour le grand dossier du PAPI de la Seudre, je rappelle que les PAPI sont à l'initiative et à la volonté de ceux qui les mettent en place, c'est-à-dire les élus du PAPI.

Il y a huit PAPI en Charente-Maritime.

Ils ont été signés au fur et à mesure des possibilités.

Le premier est apparu en 2012 et le PAPI de la Seudre n'a été signé que fin 2017, sachant qu'il avait pris la volonté de faire un PAPI d'intention.

C'est un PAPI compliqué, complexe, mais, finalement, c'est un jeune PAPI. Ceci appartient à la responsabilité des élus.

"Jeune PAPI", j'aime bien l'expression, mais concernant cette complexité, à partir de 2018, et aujourd'hui 2019, ont été signées les conventions financières.

Nous passerons d'ailleurs en CP, M. le président, des délibérations pour commencer les études sur la CARA, sur la CDC de Marennes avec les conventions de maîtrise d'ouvrage.

Je comprends très bien notre ami Ferchaud qui trouve ça long, mais les PAPI ont une structure, ils ont une obligation.

Le projet est défini par l'État dans le cadre de la CMI et de la loi Dignes, et, après, nous mettons en place.

Nous, nous sommes prêts à intervenir partout où nous en aurons l'autorisation, mais il nous faut des autorisations.

C'est pour cela que pour les PAPI de Charente et de Seudre, nous interviendrons dès que nous pourrons le faire, mais le délai est incontournable.

Un PAPI mis en place en 2018 fera l'objet de conventions financières en 2019, fera l'objet d'études qui mettront au moins deux ans.

Elles seront faites en 2020, 2021.

Je ne crois pas qu'on puisse faire moins de deux ans d'études, à moins que l'État ait une procédure spéciale, mais M. le préfet répondra logiquement qu'il n'y en a pas.

Il faut être très clair, pour ce PAPI comme pour celui de la Charente, il n'y aura pas de travaux avant 2022 ou 2023.

Qu'on soit rapides ou pas, qu'on soit excellents ou moyens, les procédures sont assez établies, à moins d'avoir une dérogation spéciale, ce que je n'ai pas.

Mais je suis, ainsi que tous les services maires, entièrement à disposition pour faire avancer le plus les choses, sachant qu'il reste au président du PAPI Seudre de refixer une priorisation pour savoir où intervenir.

Aujourd'hui, à 60 % de réalisation de l'ensemble des PAPI et des 300 millions engagés sur la Charente-Maritime, nous sommes prêts à intervenir et nous avons les financements, donc il n'y a aucun blocage.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Les jeunes collégiens de Montendre qui nous écoutent ne savent pas ce qu'est un PAPI.

Les PAPI sont les plans de lutte contre les inondations, à la fois pour des fleuves et des côtes.

On utilise un acronyme, une abréviation, mais il vaut mieux essayer d'expliquer ce que c'est à ceux qui ne connaissent pas.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Et nous allons finir par l'éolien pour que M. le préfet puisse intervenir, avec grand plaisir, sur ce sujet qui lui tient à cœur.

Vous avez fixé une mission, M. le président, avec l'observatoire de l'éolien.

Sachez que, sans être débordés, nous sommes un peu dans tous les vents, parce que, partout, c'est une remontée assez énorme de citoyens et d'élus.

L'observatoire de l'éolien n'est pas pour figurer un pour ou contre l'éolien, mais s'est emparé du dossier sur le problème de procédure et d'installation.

Étant moi-même très sensible à l'environnement et dans les dossiers prioritaires, je ne porte pas de jugement sur l'éolien, mais les procédures dépassent largement la concertation et l'on sent un ressentiment évident, là-dessus.

En attendant, le sujet agite beaucoup de départements, et vous êtes président de l'ADF.

On sent, en Poitou-Charentes, et sous les départements limitrophes, Deux-Sèvres, Vienne, que ça bouge énormément, mais partout aussi : l'Allier, la Charente.

Nous serons, à votre demande, M. le président, extrêmement présents lundi 8 juillet à 18h30 à Jonzac, puisque ce sera la réunion de concertation préalable concernant le sujet du Blaye.

On va dire que pratiquement tout le monde sera là, puisqu'au-delà des élus du territoire, nous serons avec Loïc Girard, toute la délégation et tous nos services.

C'est aussi l'association des chasseurs, avec la LPO, ceux qui considèrent que ce projet ne peut pas se faire dans un projet des sites remarquables et en Natura 2000.

Nous serons très présents, à votre demande, avec tous nos moyens de concertation, dans ce dossier qui vous tient à cœur et qui tient à cœur à la Charente-Maritime et à la Gironde.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Tous à Jonzac le 8 juillet, pour ceux qui le pourront.

Je ne vois pas poindre d'autres demandes d'intervention, ce qui me permet de me tourner vers vous, M. le préfet, pour vous demander, comme à l'habitude, de bien vouloir conclure nos travaux.

Je vous précise qu'après, nous entamons l'opération drones, donc ne vous envollez pas de votre siège après l'intervention de M. le préfet.

Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la Charente-Maritime.

-Merci, M. le président du Conseil départemental, Mme la sénatrice, Mesdames et Messieurs les vice-présidents du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux.

Vous le savez, les 12 et 13 juin derniers, devant l'Assemblée nationale ainsi que devant le Sénat, le Premier ministre, Édouard Philippe, a souhaité ouvrir l'acte II du quinquennat en décrivant la feuille de route qui, vous l'imaginez bien, sera celle de l'ensemble des services de l'État travaillant au quotidien à la mise en œuvre des politiques gouvernementales ici, en Charente-Maritime.

Je ne vais pas revenir sur les grandes ambitions déclinées par M. le Premier ministre, vous les connaissez, c'est évidemment l'exigence écologique dans toutes ses dimensions.

C'est l'exigence, aussi, de justice sociale, avec un certain nombre d'annonces de réformes fiscales d'applicabilité immédiate.

C'est aussi, et on en a parlé, Mme la sénatrice, la nécessité de pouvoir bien répondre aux défis posés par le vieillissement de la population.

C'est enfin la réponse à un certain nombre de préoccupations qui ont pu être émises, notamment au cours du grand débat, exercice inédit de démocratie voulu par le président de la République, en particulier en matière de sécurité, et l'annonce d'une grande réflexion devant déboucher sur un livre blanc de la sécurité intérieure.

M. le Premier ministre a surtout, devant l'Assemblée et la haute chambre, confirmé une méthode de travail faite de dialogue, faite de proximité, faite de pragmatisme dans l'appréhension des sujets, et faite aussi de volontarisme dans la résolution des difficultés adossées à beaucoup de mesures qui ont été prises depuis deux ans et adossées aux résultats qui sont au rendez-vous.

Cette méthode de dialogue, de proximité, de pragmatisme et de volonté farouche de résoudre toutes les difficultés qui peuvent ici ou là se poser, je crois, M. le ministre et président du Conseil départemental, que c'est aussi la méthode, évidemment, que nous avons choisie, dans laquelle à la fois les institutions que vous représentez, le Conseil départemental et les services de l'État, que j'ai l'honneur de représenter ici dans ce département...

Cette méthode de travail, nous n'aurons aucune difficulté à la poursuivre, à la consolider, parce que c'est celle qui préside aux relations que nous avons au quotidien.

Je voudrais insister, pour l'information de tous les membres du Conseil départemental, sur un point qui est la réforme de l'État, et, singulièrement, la réforme de l'État territorial annoncée par le chef du gouvernement, déclinée dans une circulaire récente en date du 12 juin, donc publiée la semaine dernière.

Elle va très directement impacter l'organisation et un certain nombre de politiques publiques en articulation étroite avec les collectivités locales.

Cette réforme débute d'abord par une bonne nouvelle pour le modeste préfet de département que je suis, mais une très bonne nouvelle, aussi, pour le président du Conseil départemental que vous êtes et, si vous me permettez, pour le président de l'Assemblée des départements de France. C'est le constat et la volonté de conforter, de renforcer l'échelon départemental, notamment dans cette dimension de grande proximité.

Un service public de l'insertion, notamment, va être créé, réaffirmant le rôle de l'État en matière d'hébergement d'urgence, de logement, d'accueil de migrants, de politique de la ville, et un service public qui va déployer, aux côtés du Conseil départemental, la stratégie de lutte contre la pauvreté.

L'objectif de cette réforme est évidemment de simplifier le dialogue avec les Conseils départementaux, mais, plus fondamentalement, dans le cadre de ce dialogue, de renforcer l'efficacité de nos politiques publiques.

La contractualisation, M. le président, que vous avez annoncée, qui est à l'ordre du jour de cette session, la contractualisation entre le Département et l'État sur ce sujet spécifiquement montre qu'en Charente-Maritime, on ne traîne pas dans cette volonté d'avancer.

Un nouveau réseau des DDI, en particulier sur la partie cohésion sociale, va être conforté, renforcé, pour pouvoir armer ce service public de l'insertion.

Ce sont donc des chantiers qui vont s'ouvrir pour nous, pour les services de l'État, dans les semaines à venir.

Je voudrais insister aussi sur le renforcement du besoin et conforter le rôle d'ingénierie à travers la montée en puissance de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et du réseau de l'État, en particulier des sous-préfectures dans les échelons infradépartementaux au plus près des besoins des communes et des besoins des EPCI, chose que nous faisons déjà mais qui va encore monter en puissance.

En ce qui concerne le service des impôts, M. Darmanin a lancé la semaine dernière une large concertation sur le nouveau réseau des finances publiques qu'il souhaite mettre en place progressivement d'ici 2022.

L'objectif de cette réflexion est d'améliorer le service rendu aux usagers et aux collectivités en augmentant le nombre de lieux d'accueil de proximité, notamment dans les territoires ruraux, et en dédiant des cadres de haut niveau de la DDFIP à leur fonction de conseil.

Pour leur part, les services de gestion qui ne sont pas en contact directement avec le public, les services de back-office, pourront être regroupés, si c'est la garantie d'une qualité de continuité de service renforcée.

La proposition qui a été envoyée par M. le ministre au président du Conseil départemental, à l'ensemble des parlementaires et aux présidents des associations des maires constitue un point de départ pour une concertation approfondie avec tous les élus, avec leurs associations représentatives, avec aussi les agents de la DGFIP et l'ensemble des services de l'État.

Nous discuterons, M. le ministre, avec le directeur départemental des Finances publiques, des propositions qui concernent notre département, la Charente-Maritime.

Nous discuterons et nous aborderons dans un souci de grande transparence les modalités de la concertation afin que l'ensemble des élus de la Charente-Maritime puissent s'exprimer le plus largement possible.

Au-delà de l'organisation et de la réforme territoriale de l'organisation des services de l'État, le maître-mot qui guide l'action du gouvernement est évidemment la proximité.

C'est ce que je veux retenir, c'est ce que nous retenons, les uns et les autres, des différents mois qui viennent de s'écouler, des remontées de nos concitoyens, et notamment des élus, à l'occasion du grand débat. C'est ce besoin de proximité.

Dans le monde rural, dans les quartiers prioritaires, bref, partout où le sentiment de déclassement, comme on dit parfois, peut s'enraciner ou donne le sentiment de s'enraciner, l'État, et l'État territorial en premier lieu, doit montrer qu'il est là.

C'est tout le sens de l'annonce faite par le président sur l'implantation des maisons France service.

300 d'entre elles seront opérationnelles au 1er janvier 2020, une par canton à la fin du quinquennat.

Et, à côté de la réforme de l'État, le nouvel acte de décentralisation demandé à juste titre par les associations d'élus.

Le Premier ministre a fait d'importantes annonces devant la chambre haute, Mme la sénatrice, le 13 juin, avec la préparation de deux projets de loi.

Un projet de loi qui doit être examiné au Conseil des ministres de début juillet, le 7 juillet, engagement et proximité, porté par le ministre Sébastien Lecornu, sur le statut de l' élu, mais plus que ça, sur cette capacité à mieux exercer le mandat et, finalement, aussi, à recouvrer un certain nombre de libertés d'exercer son mandat et ses responsabilités dans un cadre qui, parfois, a pu paraître contraignant.

C'est le premier projet de loi, engagement et proximité.

Un second, dès la rentrée prochaine, un projet de loi de décentralisation et différenciation préparé par la ministre Jacqueline Gourault pour le premier semestre 2020.

Dans les deux cas, évidemment, toutes les associations d'élus seront naturellement consultées, au premier rang desquelles les associations de maires, mais pas seulement.

Avant de terminer, je voudrais simplement apporter quelques éléments d'éclairage, y compris dans cette relation de proximité, aux questionnements qui ont pu avoir lieu, en particulier à deux d'entre eux, à deux questions qui m'ont été posées sur les titres.

Évidemment, la situation est très variable selon les lieux de collecte et de prise de rendez-vous.

Cela étant, j'ai demandé au secrétaire général de se rapprocher de vous, qu'on fasse un état très documenté sur la durée des prises de rendez-vous.

Je veux attirer votre attention sur le fait, qui va être abordé dans une prochaine circulaire très rapidement, qu'on puisse installer des nouveaux leviers de collecte, des nouveaux outils de collecte des renseignements pour la délivrance des titres dans les maisons France service à créer ou dans les maisons de service au public qui existent, ce qui va considérablement renforcer le maillage territorial et la qualité du service rendu aux usagers.

On est à votre disposition pour apporter tous les éléments de réponse.

Un second point, peut-être, important, et pour répondre très directement, M. Durthe, à votre interpellation sur le contrôle tatillon des services de l'État sur la défense communale contre l'incendie.

Le président du Conseil départemental l'a indiqué, on a fait un travail très important pour pouvoir accompagner les communes, et, singulièrement, les communes rurales, dans la mise en œuvre du schéma communal de défense contre l'incendie, lorsqu'il existe, en particulier en appuyant un investissement au titre de la DETR, j'ai fléché des crédits avec des taux de cofinancement qui peuvent aller jusqu'à 40 %.

On a travaillé ensemble, avec le président Doublet, pour que l'aide du Département puisse utilement venir compléter ce dispositif.

Ça, c'est pour la mise en œuvre et la construction opérationnelle de moyens de défense contre l'incendie.

Ce que vous avez mentionné, c'est bien de le rappeler, car ce sujet va être inscrit à votre ordre du jour.

"Contrôle tatillon", je voudrais rappeler que c'est l'application de la loi.

La loi ne date pas de 2017, elle date d'il y a plus de 40 ans.

Et "contrôle tatillon", ce ne sont pas les services de l'État qui sont en responsabilité de délivrer les autorisations d'urbanisme.

Ce sont les services des communes qui, au vu du respect d'un certain nombre de préconisations, et la défense contre l'incendie en fait partie, délivrent, proposent à l'autorité exécutive de délivrer ou pas.

Cela étant, sur ce sujet, on a fait plusieurs réunions de travail avec le président Doublet, avec les conseillers départementaux, vous en étiez, d'ailleurs, ici même, et vous comprendrez que le président Doublet, avec sa casquette de président de l'Association des maires de France, m'a invité pour la Charente-Maritime, et j'y souscris bien volontiers, le 5 juillet prochain pour le congrès.

J'aurai l'occasion, devant l'ensemble des maires du département, de rappeler à la fois les modalités d'élaboration de ce règlement départemental et les modalités d'accompagnement et, le cas échéant, l'optimisation de tel ou tel dispositif pour pouvoir faciliter, dans un souci de grande proximité, le travail des maires, auquel l'ensemble des services de l'État et du corps préfectoral est très attaché.

On le voit, M. le ministre, M. le président, Mesdames et Messieurs les conseillères départementales et conseillers départementaux, les exigences environnementales et sociales constituent deux marqueurs forts de l'acte II du quinquennat porté par M. le Premier ministre.

Cette exigence de proximité, cette confiance renouvelée dans les élus locaux en constituent incontestablement une troisième.

Vous savez pouvoir compter sur mon énergie et sur celle de tous les services de l'État et du corps préfectoral pour les animer et les faire vivre dans notre département.

Je vous remercie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, M. le préfet.